

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Versez les 13% de votre taxe d'apprentissage directement à notre établissement

DEUX MODALITÉS

❶ PAR VIREMENT SUR LE COMPTE

Contactez Cathy MOULS, taxe-apprentissage@supagro.fr, pour plus de détails.

❷ PAR CHÈQUE

à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE
INESAAE.

Agrapé à ce document, il est
à retourner à :
Agence Comptable
Montpellier SupAgro
2 Place Pierre Viala
34060 Montpellier CEDEX 2

→ A réception, nous vous enverrons un **reçu fiscal** avec montant et date de versement

L'ENTREPRISE :

REPRÉSENTÉE PAR (NOM, PRÉNOM, FONCTION, EMAIL) :

ADRESSE :

MONTANT :

↓ POUR FLÉCHER VOTRE CHOIX, COCHER UNE COMPOSANTE

- L'ensemble des formations de Montpellier SupAgro
- Les formations de l'Institut des Hautes Études de la Vigne et du Vin (IHEV)
- Les formations de l'Institut des Régions Chaudes (IRC)
- Les formations de l'Institut d'éducation à l'agro-environnement (SupAgro Florac)

- Le département Sciences Économiques Sociales et de Gestion (SESG)
- Le département Sciences pour les Agrobioprocédés (SABP)
- Le département Milieux, Productions, Ressources et Systèmes (MPRS)
- Le département Biologie, Écologie (BE)

- Le domaine du Merle à Salon-de-Provence (élevage)
- Le domaine du Chapitre à Villeneuve-lès-Maguelone (vigne et vin)

OU ↓ UNE THÉMATIQUE DE FORMATION

- Vigne & vin
- Protection, santé et amélioration du végétal
- Agriculture méditerranéenne et tropicale
- Agroenvironnement
- Économie et gestion
- Agrotechnologie et agroalimentaire
- Élevage et productions végétales
- Gestion de l'eau

COMMENTAIRES ÉVENTUELS (FLÉCHAGES...) :

TAMPON

Fait à

le

Signature